Le cardinal de Richelieu, proviseur et reconstructeur de la Sorbonne
(gravure de Grégoire Huret, milieu du XVIIe siècle)

LETTRES SORBONNE UNIVERSITÉ

École nationale des chartes

ÉCOLE DOCTORALE
« Histoire moderne et contemporaine »
(ED 188)

Jules Ferry approuvant les plans de la nouvelle Sorbonne
(tableau d'André Brouillet, début du XXe siècle)

Brochure de l'École doctorale
« Histoire moderne et contemporaine »
(ED 188)

Édition **2023-2024**

Organigramme		
Directeur *Directrice-adjointe* *Responsable administrative*	Reynald ABAD Catherine MAYEUR-JAOUEN Fédoi CHAFIC	
Représentants des doctorants	*Titulaires*	*Suppléants*
	Adeline AFONSO Sylvain ARRAMON Ségolène BOUTINOT Gauthier PUECH Pierre SAUX-ESCOUBET	Aurélien HERMELLIN Agathe COUDERC Dorian VARENNE Antoinette FERRAND Auriane HERNANDEZ

Informations pratiques	
Adresse de l'École	Sorbonne Université Maison de la Recherche 28, rue Serpente 75 006 Paris
Bureau du directeur *Bureau de la directrice-adjointe*	S 202 (2e étage) S 206 (2e étage)
Secrétariat	S 203 (2e étage)
Horaires d'ouverture	du lundi au vendredi 9H15-12H15 / 14H-17H
Téléphone	01.53.10.57.55
Adresse électronique	fedoi.chafic@sorbonne-universite.fr
Site internet de l'École *Carnet hypothèses de l'École*	http://lettres.sorbonne-universite.fr (onglets "Recherche" → "Ecoles doctorales" → "Histoire moderne et contemporaine") https://ed188.hypotheses.org
Adresse électronique des représentants	doctorants.ed2@gmail.com

Sommaire

Avant-propos..... 3

S'inscrire en doctorat à l'ED 188 4

La recherche d'un directeur de thèse..... 4

Les différents types d'inscription en thèse..... 8

L'inscription en thèse "simple"..... 8
L'inscription en co-direction de thèse..... 8
L'inscription en co-tutelle de thèse..... 8

Le dossier d'admission en doctorat..... 8

Financer son doctorat à l'ED 188 9

Faire son doctorat à l'ED 188 11

La charte et la convention..... 11

La formation et l'orientation..... 11

Le portfolio..... 12

Le comité de suivi individuel (CSI)..... 12

La réinscription annuelle..... 13

La durée de la thèse..... 14

Les interruptions du doctorat 14

La suspension..... 14
La césure..... 14

Le financement des déplacements..... 15

La soutenance de la thèse..... 15

La vie de l'ED 188

La revue *Enquêtes*..... 16

Les représentants des doctorants..... 16

L'information..... 16

Annexe – Les soutenances de l'année 2022-2023 17

Les soutenances de thèse de doctorat..... 17

Les soutenances d'habilitation à diriger des recherches..... 18

Avant-propos

L'École doctorale « Histoire moderne et contemporaine » est l'une des sept écoles doctorales abritées par Faculté des Lettres de Sorbonne Université. Elle est identifiée sous le sigle **ED 188** dans la nomenclature nationale des écoles doctorales, et souvent encore désignée en interne sous l'appellation obsolète d'**ED 2**, parce que deuxième des sept écoles doctorales de la Faculté. Elle accueille, outre des doctorants de Sorbonne Université, des doctorants de l'École nationale des chartes, qui est rattachée à l'Université PSL.

La dénomination de l'École doctorale dit clairement ce qu'est son champ d'activité scientifique : l'histoire des époques moderne et contemporaine, au sens que la tradition académique française donne à ces termes, c'est-à-dire l'histoire de la période allant de la fin du XVe siècle à nos jours. Cette spécialisation en histoire moderne et contemporaine est un cas unique dans le paysage des écoles doctorales françaises. Elle procure à l'ED 188 une forte cohérence disciplinaire et une solide cohésion interne.

Les ambitions de l'École doctorale sont celles des deux établissements d'enseignement supérieur qui la soutiennent : à l'unisson de ce que veulent la Faculté des Lettres de Sorbonne Université et l'École nationale des chartes pour tous leurs étudiants, l'ED 188 souhaite favoriser l'insertion ou la carrière professionnelle de ses doctorants, dans ou hors du monde académique, en leur procurant un environnement fondé sur l'excellence de la recherche scientifique, l'ouverture sur des horizons internationaux et la diversité de l'offre de formation.

L'excellence de la recherche scientifique est fondée sur la valeur reconnue des cinq organismes qui fournissent ses directeurs de recherche à l'ED 188, et donc leurs directeurs de thèse aux doctorants :

* le « Centre Roland Mousnier » (UMR 8596), laboratoire de recherches généraliste qui couvre à peu très tous les domaines de l'histoire et toutes les aires géographiques.
* le « SIRICE » (UMR 8138), laboratoire de recherches en histoire de l'Europe contemporaine, notamment présent dans le champ des relations internationales, des études politiques et culturelles, de l'histoire de l'innovation.
* le « Centre d'histoire du XIXe siècle » (UR 3550), unité de recherches dont le nom dit bien l'objet et dont les recherches peuvent concerner toutes les aires géographiques.
* le « Centre Jean-Mabillon » (UR 3624), unité de recherches consacré à la fois à l'étude des sources de l'histoire et à la mise à disposition d'instruments de travail à l'usage de la communauté scientifique.
* la fédération « Histoire et archéologie maritimes » (FED 4124), réunion de plusieurs institutions scientifique, éducative ou muséographique ayant la mer pour dénominateur commun.

L'ouverture sur des horizons internationaux prend de multiples formes, dont les plus remarquables sont la diversité des aires géographiques couvertes par les sujets de thèse, l'importance accordée aux thèses réalisées en co-tutelle avec une université étrangère, le poids statistique des étudiants étrangers parmi les doctorants, l'effort consenti pour financer les déplacements internationaux des thésards.

La diversité de l'offre de formation est permise par l'installation de l'ED 188 au sein d'un établissement de très grande dimension, Sorbonne Université, qui propose, pour les doctorants, un choix immense de sessions de formation. Celles-ci permettent l'acquisition des compétences les plus variées, soit pour servir l'objet immédiat de la recherche doctorale, soit pour favoriser l'intégration professionnelle ultérieure.

Cette brochure est destinée à servir de guide aux étudiants qui souhaiteraient faire une thèse à la Faculté des Lettres, dans le cadre de l'ED 188, ainsi qu'aux doctorants qui y sont d'ores et déjà inscrits. Ils y trouveront les informations pratiques les plus essentielles, ainsi que des passerelles vers divers sites institutionnels susceptibles de leur fournir des informations plus précises. Les étudiants qui souhaiteraient faire ou font une thèse à l'École nationale des chartes, dans le cadre de l'ED 188, trouveront des informations spécifiques sur le site ou auprès de l'administration de cet établissement.

S'inscrire en doctorat à l'ED 188

Dès lors qu'on est détenteur d'un master recherche en histoire – ou dans une discipline très voisine de l'histoire – obtenu avec la mention « Bien » ou « Très bien » – ou d'un diplôme admis en équivalence et obtenu dans les mêmes conditions –, il est possible de se porter candidat à l'admission en doctorat au sein de l'ED 188.

La recherche d'un directeur de thèse

S'il ne le connaît pas encore, le candidat doit commencer par identifier l'historien spécialiste du champ de recherches sur lequel il souhaite travailler.

Il peut le faire grâce au tableau suivant, qui dresse la liste exhaustive des directeurs de recherches de l'ED 188 et leurs spécialités.

Directeur de recherches	Laboratoire	Champ de recherches
Reynald ABAD Professeur de la Faculté des Lettres reynald.abad@sorbonne-universite.fr	UMR 8596	Histoire sociale, économique et institutionnelle de Paris et du royaume de France, XVIIe-XVIIIe siècles.
Patrick ARABEYRE Professeur de l'École nationale des chartes patrick.arabeyre@chartes.psl.edu	EA 3624	Idées politiques, enseignement du droit, droits savants et pratiques françaises du pouvoir (fin du Moyen Age – XVIe siècle).
Lucien BÉLY Professeur de la Faculté des Lettres lucien.bely@sorbonne-université.fr	UMR 8596	Relations internationales à l'époque moderne : réseaux politiques européens et art de la diplomatie.
Alain BELTRAN Directeur de recherche au CNRS beltran@univ-paris1.fr	UMR 8138	Histoire des techniques, XIXe-XXe siècles.
Fabrice BENSIMON Professeur de la Faculté des Lettres fbensimon@free.fr	UR 3550	Histoire contemporaine des Îles britanniques.
Jacques-Olivier BOUDON Professeur de la Faculté des Lettres jacques-olivier.boudon@sorbonne-universite.fr	UR 3550	Histoire de la Révolution et de l'Empire. Histoire politique et religieuse de la France au XIXe siècle.
Dominique BOUREL Directeur de recherche au CNRS dominique.bourel@sorbonne-universite.fr	UMR 8596	Histoire du judaïsme contemporain. Histoire des idées à l'époque contemporaine.
Charlotte de CASTELNAU-L'ESTOILE Professeur de la Faculté des Lettres castelnau.lestoile@gmail.com	UMR 8596	Histoire du Brésil colonial. Histoire de l'esclavage. Histoire missionnaire et du catholicisme hors d'Europe à l'époque moderne. Histoire des savoirs sur les mondes extraeuropéens à l'époque moderne.
Olivier CHALINE Professeur de la Faculté des Lettres olivier.chaline@sorbonne-universite.fr	FED 4124	Histoire de l'Europe centrale et orientale. Histoire des parlements et de la noblesse en France, 1650-1790. Histoire de la guerre (sur terre et sur mer).

Johann CHAPOUTOT Professeur de la Faculté des Lettres johann.chapoutot@sorbonne-universite.fr	UMR 8138	Histoire contemporaine des mondes germaniques et de l'Europe centrale et orientale.
Olivier DARD Professeur de la Faculté des Lettres olivierdard@orange.fr	UMR 8138	Histoire politique aux XXe et XXIe siècles.
Sylvie DAUBRESSE Ingénieur de recherche au CNRS sylvie.daubresse@laposte.net	UMR 8596	Histoire politique, religieuse et judiciaire du XVIe siècle. Histoire du parlement de Paris au XVIe s. Histoire des guerres de religion.
Jean-François DUNYACH Maître de conférences HDR de la Fac. des Lettres jean-francois.dunyach@sorbonne-universite.fr	UMR 8596	Histoire des mondes britanniques du "long" XVIIIe siècle (Grande-Bretagne et colonies, 1660-1830) Histoire intellectuelle, culturelle et politique des Lumières et des "révolutions atlantiques" (France, Grande-Bretagne, Europe, Amérique)
Olivier FARON Administrateur général du CNAM olivier.faron@cnam.fr	UMR 8596	Histoire de l'Italie, de la population et de la famille.
Olivier FORCADE Professeur de la Faculté des Lettres olivier.forcade@sorbonne-universite.fr	UMR 8138	Histoire des relations internationales, XIXe-XXe siècles.
Vincent GOURDON Directeur de recherche au CNRS vincentgourdon@orange.fr	UMR 8596	Histoire de la famille et de la population, XVIIIe-XXe siècles.
Cyril GRANGE Directeur de recherche au CNRS cyril.grange@cnrs.fr	UMR 8596	Histoire sociale des élites, France, XIXe-XXe siècles. Histoire des Juifs de France.
Olivier GRENOUILLEAU Directeur de recherche au CNRS olivier.grenouilleau@free.fr	UMR 8596	Histoire des esclavages et de leurs abolitions. Histoire du capitalisme et histoire globale de l'économie morale.
Pascal GRISET Professeur de la Faculté des Lettres pascalgriset@icloud.com	UMR 8138	Histoire des techniques. Histoire des médias et des télécommunications. Économie de l'Innovation.
Arnaud HOUTE Professeur de la Faculté des Lettres arnaud.houte@sorbonne-universite.fr	UR 3550	Histoire sociale et culturelle de la France (XIXe-XXe siècles). Histoire de la gendarmerie, des polices et des questions de sécurité. Histoire du vol et des voleurs.
Stéphane JETTOT Maître de conférences HDR de la Fac. des Lettres jettot@yahoo.com	UMR 8596	Histoire des îles britanniques et de leurs colonies (XVIe-XVIIIe siècles).
Xavier LE PERSON Maître de conférences HDR de la Fac. des Lettres xavier.le_person@sorbonne-universite.fr	UMR 8596	Histoire politique et diplomatique française et européenne (XVIe-XVIIe siècles). Histoire de la noblesse et de la Cour : sociabilités et comportements (XVIe-XVIIe siècles).
Nicolas LE ROUX Professeur de la Faculté des Lettres n.le-roux@orange.fr	UMR 8596	Histoire socio-culturelle et politique de la première modernité.

Roseline LETTERON Professeur de la Faculté des Lettres roseline.letteron@sorbonne-universite.fr	UR 3550	Droit et sécurité.
Francine-Dominique LIECHTENHAN Directrice de recherche au CNRS francine-dominique.liechtenhan@sorbonne-universite.fr	UMR 8596	Histoire du monde russe moderne et contemporain.
Catherine MAYEUR-JAOUEN Professeur de la Faculté des Lettres catherine.mayeur-jaouen@sorbonne-universite.fr	UR 3550	Histoire du monde arabe et du monde musulman.
Éric MENSION-RIGAU Professeur de la Faculté des Lettres ericmensionrigau@yahoo.fr	UMR 8596	Histoire sociale et culturelle de la France contemporaine.
Olivier PONCET Professeur de l'Ecole nationale des chartes olivier.poncet@chartes.psl.edu	EA 3624	Institutions, diplomatique et archivistique de l'époque moderne.
Isabelle ROBIN Maître de conférences HDR de la Fac. des Lettres isabelle.robin@sorbonne-universite.fr	UMR 8596	Histoire de la famille et des populations à l'époque moderne. Histoire sociale de la santé à l'époque moderne.
François-Joseph RUGGIU Professeur de la Faculté des Lettres francois-joseph.ruggiu@sorbonne-universite.fr	UMR 8596	Histoire de la famille et des populations européennes et coloniales à l'époque moderne. Histoire de l'empire colonial français (XVIe-XIXe siècle) ; histoire des empires coloniaux européens à l'époque moderne.
Alain TALLON Professeur de la Faculté des Lettres alain.tallon@sorbonne-universite.fr	UMR 8596	Histoire moderne du catholicisme aux XVIe-XVIIe siècles. Histoire de l'Italie aux XVIe-XVIIe siècles Histoire des relations internationales au XVIe siècle.
Édouard VASSEUR Professeur de l'Ecole nationale des chartes edouard.vasseur@chartes.psl.eu	EA 3624	Histoire des institutions, diplomatique et archivistique de l'époque contemporaine. Histoire des expositions
Laurent WARLOUZET Professeur de la Faculté des Lettres laurent.warlouzet@sorbonne-université.fr	UMR 8138	Histoire de l'Europe au XXe siècle. Coopérations et constructions européennes.
Jean-Pierre WILLIOT Professeur de la Faculté des Lettres jean-pierre.williot@sorbonne-universite.fr	UMR 8138	Histoire économique et sociale à l'époque contemporaine. Histoire de l'alimentation en Europe. Histoire des énergies : entreprises et modes de consommation. Histoire des chemins de fer.

Ayant identifié le directeur de recherches pressenti, le candidat est invité à se faire connaître de lui, le cas échéant à lui soumettre le sujet de thèse qu'il envisage de traiter.

Le directeur de recherches est libre d'accepter ou non de prendre le candidat sous sa direction. S'il l'accepte, il définit avec lui le champ de l'enquête et l'intitulé du sujet, et c'est sous sa conduite que le candidat rédige son projet scientifique, qui constituera la pièce maîtresse du dossier d'admission en doctorat.

Par ailleurs, le directeur de recherches indique au candidat le type d'inscription qu'il doit envisager.

Les différents types d'inscription en thèse

Il existe trois types d'inscription en thèse dans le cadre de l'ED 188 :

* L'inscription en thèse "simple"

Le doctorant travaille sous la direction d'un unique directeur de recherches. À ce titre, il est inscrit dans un seul établissement d'enseignement supérieur et il est rattaché au laboratoire de son directeur de recherches.

* L'inscription en co-direction de thèse

Le doctorant travaille simultanément sous la direction de deux directeurs de recherches : un directeur principal et un co-directeur. L'un et l'autre doivent appartenir à un établissement français. Le doctorant est inscrit dans un seul établissement : celui de son directeur principal. Il est rattaché à un seul laboratoire : celui de son directeur principal. Il n'obtient qu'un seul diplôme : celui de son établissement d'inscription.

* L'inscription en co-tutelle de thèse

Le doctorant travaille simultanément sous la direction de deux co-directeurs, dont l'un appartient à un établissement étranger. Le doctorant est inscrit dans les établissements de ses deux directeurs et, s'il se soumet à toutes les procédures requises par chacun des deux établissements jusqu'à la soutenance, il sera diplômé des deux établissements.

La co-tutelle suppose la signature d'une convention de co-tutelle entre les deux établissements, convention qui fixe notamment les durées de séjour dans l'un et l'autre pays, les modalités de paiement des droits d'inscription dans les deux établissements, la langue de rédaction de la thèse et la composition du jury de soutenance.

L'inscription en cotutelle intervient en principe dès la première année du doctorat, mais elle peut encore avoir lieu au commencement de la deuxième année : autrement dit, une inscription en thèse "simple" peut se transformer en inscription en co-tutelle, soit que le doctorant ait d'abord été inscrit dans une université étrangère puis s'inscrive en cotutelle dans le cadre de l'ED 188, soit qu'il ait d'abord été inscrit à l'ED 188 dans le cadre d'une thèse "simple" puis transforme cette inscription en cotutelle. Mais, dans un cas comme dans l'autre, pour l'ED 188, le décompte des années d'inscription en doctorat commence à partir de la première inscription, où qu'elle ait eu lieu.

Le dossier d'admission en doctorat

Lorsque le candidat a obtenu l'accord d'un directeur de recherches, élaboré avec lui son projet de thèse et déterminé son type d'inscription en thèse, il doit déposer un dossier d'admission en doctorat.

Si le directeur de recherches est professeur de l'École nationale des chartes, le candidat dépose un dossier d'admission dans cet établissement, qui relève de l'Université PSL. L'École nationale des chartes assurant le suivi administratif de la candidature, c'est elle qui fournit toutes les informations utiles à cet égard.

Si le directeur de recherches n'est pas professeur à l'École nationale des chartes, le candidat dépose un dossier d'admission à la Faculté des Lettres de Sorbonne Université. Dans cet établissement, il y a, chaque année, deux sessions d'admission en doctorat : une session d'automne et une session de printemps. Le calendrier de la session est publié sur le site de la Faculté.

Le candidat à l'admission à la Faculté des Lettres fait acte de candidature sur la plate-forme ADUM (Accès doctorat unique et mutualisé), après y avoir créé son espace personnel. Cette candidature, après avoir été validée par le directeur de thèse, le directeur de laboratoire et le directeur de l'école doctorale, est examinée par le Conseil des directeurs d'école doctorale de la Faculté des Lettres. Ce Conseil rend alors un avis, favorable ou défavorable : la décision d'accepter ou non la demande d'inscription appartient au président de l'Université, mais, sauf exception, cette décision suit l'avis rendu.

Financer son doctorat à l'ED 188

Il existe de nombreux types de financement du doctorat, que l'on peut regrouper en quatre familles.

La **première famille** est celle des financements accordés par Sorbonne Université, qui consistent en des contrats doctoraux de 3 ans accordés au démarrage de la thèse. Ces contrats se divisent en trois catégories :

* Les contrats de l'ED 188

Chaque année, la Faculté des Lettres alloue un lot de contrats doctoraux à chacune des sept écoles doctorales – en 2023, l'ED 188 s'en est vu octroyer 8. Puis, chaque école doctorale organise son propre concours pour les attribuer.

Dans le cas de l'ED 188, ces contrats peuvent être accordés à n'importe quel sujet de thèse, dès lors que celui-ci entre dans le périmètre disciplinaire de l'école : il n'y a pas de fléchage des projets attendus, ni sur le plan thématique, ni sur le plan chronologique.

Tous les candidats à une admission en doctorat à la Faculté des Lettres, dans le cadre de l'ED 188, peuvent participer à ce concours, à la condition d'être détenteur du master 2 au jour du concours. Toutefois, ce concours est particulièrement recommandé aux étudiants détenteurs de l'agrégation ou, à défaut, du Capes, qui constituent chaque année la grande majorité des lauréats.

Le dépôt des candidatures et le concours ont lieu au mois d'avril, selon un calendrier publié par l'École doctorale au cours de l'hiver. Sauf circonstances exceptionnelles, en particulier sanitaires, le concours de l'ED 188 consiste en une audition de tous les candidats devant un jury réuni à la Maison de la Recherche et composé d'une dizaine de directeurs de recherche de l'ED 188. Au cours de cette audition, les candidats présentent leur projet de thèse et répondent aux questions du jury.

Les lauréats bénéficient d'un contrat doctoral qui commence le 1er septembre, en même temps que leur première année de doctorat.

Ceux d'entre eux qui sont agrégés ou certifiés doivent, aussitôt connue leur réussite au concours, effectuer les démarches auprès de leur rectorat de rattachement afin d'obtenir leur mise en disponibilité dès la rentrée suivante. Ils le font en concertation étroite avec l'École doctorale, qui les conseille et les assiste dans cette opération. Par ailleurs, sauf exception, ces lauréats agrégés ou certifiés se voient attribuer, pendant les trois années universitaires que dure le contrat doctoral, une mission d'enseignement à la Faculté des Lettres, qui consiste en 64 heures annuelles de travaux dirigés au sein de l'UFR d'Histoire. Ceux des lauréats qui ne sont pas agrégés ou certifiés peuvent, s'ils le souhaitent, solliciter une semblable mission directement auprès de l'UFR d'Histoire.

* Les contrats « Instituts et Initiatives »

Depuis 2020, Sorbonne Université attribue des contrats doctoraux, au niveau de l'Université elle-même – et non au niveau de la Faculté ou au niveau des ED – dans le cadre du programme « Instituts et Initiatives ».

Les « Instituts et Intiatives » de Sorbonne Université désignent respectivement des organismes et des programmes qui conduisent des recherches dans des domaines déterminés, en favorisant la transversalité entre des acteurs appartenant à des structures différentes : facultés, laboratoires, ED et même établissements. Si tous les Instituts et toutes les Initiatives ne promeuvent pas de recherches historiques, plusieurs leur font une place plus ou moins large. Citons, par exemple, l'Intitut « Collegium Musicæ », l'Institut de l'Océan, l'Institut « Obervatoire des patrimoines », ou encore l'Initiative « Genre », et surtout l'Initiative « Interculturalité et Europe », dans laquelle l'histoire tient une place centrale.

Chaque année, ces Instituts et Initiatives proposent des contrats doctoraux par voie de concours. Il s'agit de contrats fléchés, au sens où chacun d'eux est proposé par un directeur de recherches déterminé, qui a défini un champ de recherche précis. Les étudiants

qui se portent candidats doivent évidemment faire la démonstration que leur candidature s'inscrit parfaitement dans cette thématique.

Dans ce programme de concours, le fait d'être détenteur de l'agrégation ou du Capes ne constitue pas un avantage particulier. Toutefois, si des lauréats sont agrégés ou certifiés, ils peuvent éventuellement se voir offrir une mission d'enseignement à la Faculté des Lettres.

* Les contrats du programme SCAI (« Sorbonne Center for Artificial Intelligence »)

Il s'agit à nouveau d'un programme de niveau universitaire, qui offre des contrats doctoraux dans le domaine précis de l'intelligence artificielle. Il est possible, même pour des étudiants en histoire, d'envisager de se porter candidat.

La **deuxième famille** est celle des contrats doctoraux attribués par l'École des chartes, qui organise son propre concours. Celui-ci est ouvert à des candidats à l'admission en doctorat tant dans le cadre de l'ED 188, que dans celui de l'ED 472.

Un doctorant agrégé ou certifié ayant obtenu un contrat doctoral de l'École nationale des chartes et travaillant sous la direction d'un professeur de cet établissement rattaché à l'ED 188, peut obtenir, sous certaines conditions, une mission d'enseignement à la Faculté des Lettres.

La **troisième famille** est celle des contrats doctoraux handicap, octroyés lors d'une campagne nationale annuelle organisée par le Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.

La candidature se fait dans le cadre de l'établissement d'enseignement supérieur dans lequel on souhaite faire sa thèse : le dossier est validé par le directeur de thèse et le directeur de l'École doctorale, puis soumis à une sélection au niveau de l'établissement, qui adresse les meilleures candidatures au Ministère.

La **quatrième famille** est celle des financements accordés par d'autres acteurs que Sorbonne Université, l'École des chartes ou le Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation. Ces acteurs peuvent être publics ou privés.

Quoique moins nombreux qu'on le souhaiterait, ces financements existent, et chaque année, des doctorants de l'ED 188 en bénéficient. Certains de ces derniers ont connu ces financements par leur directeur de thèse ; d'autres ont réagi aux appels à candidature lancés par les financeurs, appels relayés par le secrétariat de l'ED 188.

Ces financements sont très variés à tous égards, et en particulier dans leur modalité, puisque certains prennent la forme d'un versement sur plusieurs années qui commence dès l'inscription en thèse – un peu sur le modèle du contrat doctoral –, quand d'autres consistent en un soutien ponctuel octroyé en cours de thèse.

Voici les principaux types de financement qui se rencontrent à l'ED 188 :

* les allocations doctorales de trois ans accordés par certains ministères, par exemple le Ministère de la Culture et le Ministère des Armées.

* les conventions CIFRE, qui se traduisent par l'embauche du doctorant par un employeur de nature variable (entreprise, association, musée, collectivité territoriale, etc.) ; le doctorant signe un contrat de travail de 36 mois, qui précise le partage du temps de travail entre l'employeur et le laboratoire de recherches, ces derniers associant l'intéressé à leurs activités, tout en lui laissant du temps pour sa recherche doctorale ; si la convention CIFRE suppose évidemment que le doctorant soit inscrit en doctorat, elle est compatible avec les trois formes d'inscription (thèse "simple", thèse en co-direction, thèse en co-tutelle) ; dans le cas de Sorbonne Université, la Direction de la Recherche et de l'Innovation assiste les acteurs de l'opération dans les démarches de négociation et de rédaction de la convention.

* les bourses octroyées :
- par une fondation d'entreprise, par exemple Le Comité pour l'Histoire de la Poste.
- par une association, comme l'Association Georges Pompidou ou la Fondation Napoléon.
- par une institution culturelle, par exemple l'Académie française.
- par une collectitivé territoriale, en particulier la région Île-de-France.

Faire son doctorat à l'ED 188

Les règles générales qui régissent le doctorat sont, dans l'ED 188 comme dans toutes les écoles doctorales de France, inscrites dans l'arrêté du 25 mai 2016 « fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat », arrêté modifié sur quelques points par l'arrêté du 26 août 2022. Le doctorant peut évidemment s'y reporter autant que de besoin.

Les paragraphes qui suivent visent à mettre en lumière certaines des règles les plus importantes, tout en donnant quelques précisions relatives à la manière dont elles sont mises en œuvre à Sorbonne Université, et en particulier à l'ED 188. Ils fournissent aussi des informations sur des dispositions ou des pratiques propres à cette école.

La charte et la convention

Dès la constitution de son dossier d'admission en doctorat sur la plate-forme ADUM, le candidat signe deux documents, qui fixent le cadre de réalisation de sa thèse : la charte du doctorat de Sorbonne Université et la convention individuelle de formation.

La charte du doctorat de Sorbonne Université définit, de façon générale, les droits et les obligations de tous les acteurs de la formation doctorale dans cet établissement : c'est un document intangible, en ceci qu'il n'est pas susceptible de modification ou d'aménagement, et universel, au sens où il vaut pour toutes les thèses réalisées à Sorbonne Université, quelle que soit l'école doctorale de rattachement.

La convention de formation doctorale, quant à elle, est un document personnalisé, qui lie le doctorant et son directeur principal, en détaillant certains aspects de la réalisation de la thèse, comme le mode de financement, le calendrier prévisionnel de déroulement, les modalités de valorisation des travaux de recherche ou encore le projet professionnel du doctorant.

La formation et l'orientation

La formation du doctorant se fait d'abord dans le cadre des séminaires : celui de son directeur de recherches, celui de son éventuel co-directeur, voire celui d'autres universitaires dont les spécialités intéressent sa thèse. La liste et les horaires des séminaires des directeurs de recherche rattachés à l'ED 188 sont disponibles sur le site de l'École doctorale.

Par ailleurs, le Collège doctoral de Sorbonne Université offre à chaque doctorant la possibilité de suivre gratuitement des formations dans les domaines les plus divers : la plate-forme ADUM doit permettre, à brève échéance, de consulter la liste des formations et de s'y inscrire librement.

D'une façon générale, la sélection des formations est fondée sur la plus grande liberté de choix : chaque doctorant juge, avec son directeur, de l'intérêt des formations, en fonction des besoins de sa recherche et de ses perspectives de carrière.

Cette liberté souffre toutefois une exception, imposée par l'arrêté de 2016, qui exige que tout doctorant reçoive « une formation à l'éthique de la recherche et à l'intégrité scientifique ». Il convient donc, à un moment ou un autre du parcours doctoral, de choisir et de suivre une formation sur ce thème. Cette formation vise notamment à se familiariser avec la question du plagiat, dont les doctorants ne cernent pas toujours bien la nature et dont, surtout, ils mesurent rarement les conséquences possibles, qui peuvent être très graves.

Par ailleurs, concernant son avenir après l'obtention du titre de docteur, le doctorant peut, à tout moment de sa thèse, solliciter la Direction de l'orientation, des stages et de l'insertion professionnelle (DOSIP) de la Faculté des Lettres, qui organise des événements collectifs et propose une expertise individualisée. Il peut aussi s'appuyer sur le Département Formation et Carrières (DFC) de Sorbonne Université.

Le portfolio

Tout au long de sa thèse, le doctorant tient à jour, de sa propre initiative, un portfolio, dont la vocation est d'enregistrer toutes les activités qu'il a menées au cours de ses années de thèse, en marge de la recherche doctorale proprement dite.

Dans l'ED 188, le portfolio est conçu comme une forme de *curriculum vitae* détaillée, qui garde mémoire de telles activités : sessions de formation ; participations – comme auditeur, intervenant ou organisateur – à des manifestations scientifiques ; publications de recherche ou de vulgarisation ; expériences d'enseignement dans la discipline de thèse ou dans des disciplines auxiliaires ; activités officielles ou associatives au service de la vie des doctorants de l'établissement, etc.

La forme prise par le portfolio est laissée à la libre appréciation de chaque doctorant, mais il convient d'y inclure, autant que possible, les attestations des diverses activités.

Le portfolio doit pouvoir être présenté à l'École doctorale, en particulier en fin de doctorat.

Le comité de suivi individuel (CSI)

Chaque doctorant se voit attribuer un comité de suivi individuel, composé de deux membres, qui ne peuvent être ni son directeur, ni son éventuel co-directeur. Sauf cas de force majeure, la composition de ce comité reste la même tout au long du doctorat.

En vertu de l'arrêté du 26 août 2022, l'un des membres doit être un « spécialiste » et l'autre un « non-spécialiste ». La définition précise que l'ED 188 a donnée de ces termes est la suivante :

* « *le <u>spécialiste</u> est une personnalité scientifique qui a conduit ou conduit des recherches dans le champ précis de la thèse, voire, s'il est habilité à diriger des recherches, pourrait encadrer, encadre ou a encadré des doctorants dans ce champ*. »

* « *le <u>non-spécialiste</u>, à l'inverse, est une personnalité scientifique dont les compétences ne se situent pas dans le champ précis de la thèse, pour l'une au moins de ces quatre raisons : il ne travaille pas sur la même période ; il ne travaille pas sur la même aire culturelle ; il ne travaille pas sur la même thématique ; il ne travaille pas dans la même discipline*. »

Le comité de suivi est composé au printemps de la première année d'inscription en doctorat.

La procédure est la suivante : l'école doctorale adresse un courriel à chaque doctorant de première année pour lui demander de proposer, dans un délai déterminé, la composition de son comité de suivi individuel ; le doctorant consulte alors son directeur de thèse pour envisager avec lui les meilleurs candidats possibles et obtenir au préalable leur accord de principe ; cela étant fait, le doctorant adresse à l'école doctorale les noms et fonctions des deux personnalités envisagées, en précisant laquelle siégerait comme spécialiste, et laquelle comme non-spécialiste ; la direction de l'école doctorale examine cette proposition ; dès que celle-ci est validée, le secrétariat de l'école doctorale se charge de remplir dans ADUM la rubrique correspondante dans la fiche du doctorant.

À la fin de chaque année universitaire, en principe avant les vacances d'été, et en cas de nécessité impérieuse au retour des vacances d'été, les deux membres du comité de suivi individuel rencontrent ensemble le doctorant dans le cadre d'un entretien à trois, en dehors de la présence du directeur de thèse (le comité de suivi rencontre par ailleurs ce dernier en dehors de la présence du doctorant).

L'organisation pratique de l'entretien est assurée par le doctorant, à qui il revient de contacter les membres de son comité de suivi pour trouver une date, dès que l'ED 188 a fait connaître la période durant laquelle les entretiens doivent avoir lieu. Il n'y a donc pas de programmation de l'entretien par les soins du secrétariat de l'École doctorale, ni non plus de convocation à l'entretien.

En principe, l'entretien consiste en une rencontre physique de tous les protagonistes, mais, en cas d'empêchement, notamment pour cause de recherches menées loin de Paris ou d'année de résidence à l'étranger dans le cadre d'une co-tutelle, le doctorant peut organiser une rencontre en visio-conférence avec son comité de suivi.

Un peu avant la date de la rencontre, le doctorant remplit et adresse aux membres de son comité le « formulaire du doctorant », dont le modèle a été fourni par l'école doctorale et qui rassemble des informations administratives. Il leur communique par ailleurs un rapport de 4 à 5 pages rendant compte du travail accompli dans l'année écoulée, rapport qu'il rédige librement.

Lors de l'entretien, le doctorant est interrogé sur l'état d'avancement de sa thèse, mais aussi sur les conditions de réalisation de celle-ci. Il ne doit donc pas hésiter à évoquer les difficultés qu'il peut rencontrer, tant que le plan scientifique qu'extra-scientifique. À l'issue de cet entretien, le comité dresse un rapport, dont le modèle est fourni par l'école doctorale. Ce rapport, qui contient très souvent des conseils ou des recommandations, se conclut nécessairement par un avis, favorable ou défavorable, sur la réinscription dans l'année supérieure.

Le rapport est d'abord envoyé à l'école doctorale par les membres du comité. Puis, une fois visé par la direction, il est adressé au doctorant et à son directeur de thèse.

Dans le cas où le comité constate que les bonnes relations que doivent entretenir le doctorant et son directeur de thèse sont compromises par un désaccord, un conflit voire des comportements inappropriés, il alerte immédiatement et directement la direction de l'école doctorale.

La réinscription annuelle

L'inscription en doctorat doit impérativement être renouvelée au début de chaque année universitaire : la réinscription n'est pas automatique, et à défaut de renouvellement, la radiation est immédiate, avec pour conséquences principales la perte du statut d'étudiant et l'impossibilité d'organiser la soutenance. De même que la procédure d'admission, celle de réinscription se fait sur ADUM : le doctorant est notamment appelé à déposer le rapport de son comité de suivi sur la plate-forme, après en avoir reçu communication par l'école doctorale.

La réinscription en début d'année universitaire est superflue si la thèse est achevée ou quasi achevée, mais à la condition expresse que la soutenance soit programmée avant le 31 décembre. Toute soutenance postérieure au 1er janvier nécessite une réinscription, ce qui suppose d'en remplir toutes les formalités, à commencer par l'entretien avec le comité de suivi individuel. Par conséquent, lorsqu'à la veille de l'été, un doctorant espère, sans en être certain, avoir fini sa thèse à la rentrée, il lui est fortement recommandé de tenir son entretien avec son comité, afin de pouvoir se réinscrire dans l'année supérieure en cas de besoin.

La durée de la thèse

La durée théorique de la thèse est de 3 ans pour un doctorant à temps plein, c'est-à-dire un doctorant qui consacre la totalité de son temps à sa recherche : c'est le cas, par exemple, d'un étudiant en contrat doctoral sans mission.

La durée théorique de la thèse est de 3 à 6 ans pour un doctorant à temps partiel, c'est-à-dire un doctorant qui ne consacre pas la totalité de son temps à sa recherche : c'est le cas, par exemple, d'un salarié, d'un fonctionnaire – en particulier un professeur en poste dans l'enseignement secondaire – ou d'un étudiant en contrat doctoral avec mission – quelle que soit la nature de cette mission : enseignement, diffusion et valorisation, expertise.

Tout doctorant peut demander, à titre dérogatoire, une prolongation d'un an, pour s'inscrire en 4e année dans le cas d'un doctorant à temps plein, et en 7e année dans le cas d'un doctorant à temps partiel.

Par ailleurs, un doctorant en situation permanente de handicap peut prétendre à un allongement de la durée de sa formation doctorale. Il lui faut, dès l'inscription en thèse, se rapprocher du directeur de l'École doctorale pour faire connaître sa situation.

Les interruptions du doctorat

Il existe deux types d'interruption dans la formation doctorale : la suspension et la césure. L'une et l'autre interrompent momentanément le décompte de la durée de thèse, mais elles sont de nature totalement différente.

* **La suspension**

Elle est réservée aux doctorants qui ont bénéficié d'un des congés suivants :
- congé de maternité ou de paternité ;
- congé d'accueil de l'enfant ou d'adoption ;
- congé de maladie d'une durée supérieure à quatre mois consécutifs ;
- congé d'une durée au moins égale à deux mois à la suite à un accident du travail.

La suspension est un droit, mais, pour en bénéficier, le doctorant doit remplir un formulaire de demande de suspension, disponible en ligne ou auprès du secrétariat de l'École doctorale.

* **La césure**

C'est une interruption d'une année universitaire, non renouvelable. Elle est conçue pour permettre d'acquérir une expérience personnelle ou professionnelle totalement inédite et soigneusement définie, à la faveur d'une cessation momentanée de la recherche et de la formation doctorales. Il peut s'agir, par exemple, d'une année de formation universitaire dans une discipline autre que l'histoire, ou encore d'un engagement de service civique en France ou à l'étranger. La césure constitue donc un projet en soi, et non un moyen déguisé de prolonger l'inscription en doctorat. En outre, elle ne peut jamais intervenir à la fin du délai théorique de réalisation de la thèse, mais doit se produire en cours de thèse.

La césure n'est pas un droit : elle fait l'objet d'une demande motivée, validée par l'École doctorale, puis examinée par une commission de niveau universitaire, qui peut l'accorder ou la refuser. Si elle est accordée, elle fait l'objet d'une convention entre toutes les parties concernées.

Du fait des conditions restrictives de la césure, tant sur le fond du projet qu'en termes de calendrier, il est vivement recommandé de se rapprocher de l'École doctorale dès l'instant qu'on envisage d'en demander une, afin de bien préparer sa demande.

Durant l'année de césure, l'étudiant reste inscrit en doctorat, mais acquitte des droits réduits.

Le financement des déplacements

Chaque année, l'ED 188 aide certains de ses doctorants à financer les déplacements à longue distance qu'ils effectuent dans le cadre de leur thèse, c'est-à-dire :

* les missions de recherche dans des dépôts d'archives
* les participations, en tant qu'intervenant, à des colloques ou journées d'étude

Tout doctorant de l'ED 188 qui programme un tel déplacement peut donc déposer une demande préalable de subvention auprès du secrétariat, en utilisant les documents mis à disposition sur le site de l'École doctorale. Parmi les aspects essentiels de la procédure figurent l'évaluation précise des dépenses de transport et/ou d'hébergement, ainsi qu'une lettre d'appui du directeur de recherches.

Pour évaluer leurs dépenses, les doctorants qui n'appartiennent pas au personnel de Sorbonne Université peuvent recourir aux prestataires de transport et/ou d'hébergement de leur choix.

En revanche, les doctorants qui appartiennent au personnel de Sorbonne Université – c'est-à-dire ceux qui ont un contrat doctoral ou un contrat d'ATER – doivent fournir un devis de transport et/ou d'hébergement établi sur le site de l'agence de voyages Amplitudes, qui, en vertu d'un marché public, est le prestataire exclusif de l'établissement.

Une fois la demande de financement déposée, elle est examinée par le directeur de l'ED 188, qui peut, selon les cas, refuser tout financement, en accorder une partie ou en accorder la totalité.

En effet, même si l'ED 188 consacre chaque année la majeure partie de ses moyens à ce poste de dépenses – de l'ordre des trois quarts du budget, voire davantage –, ses ressources sont limitées. Elle ne peut donc satisfaire la totalité des demandes.

Il est vivement recommandé :

* aux doctorants qui doivent faire plusieurs déplacements dans l'année, d'adresser alternativement leurs demandes de financement à l'ED 188 et à leur laboratoire de recherches.

* aux doctorants qui projettent un déplacement international à coût élevé, de faire une demande de co-financement ED 188-laboratoire.

La soutenance de la thèse

Lorsque la thèse est parfaitement achevée – c'est-à-dire définitivement approuvée par le directeur de thèse, le plus souvent après une série de corrections de fond et de forme –, le doctorant affectue la procédure de dépôt sur ADUM.

Cette procédure nécessite en particulier de fournir les noms et coordonnées des pré-rapporteurs, ainsi que des examinateurs de la thèse. Autrement dit, le doctorant fournit la composition complète du jury, ce qui nécessite évidemment qu'il obtienne de son directeur de thèse toutes les informations nécessaires à cet égard. On ne saurait trop insister sur le soin qu'il convient de mettre à cette opération, car il peut être difficile, à partir d'un certain stade de la procédure, de corriger une erreur commise dans la désignation des pré-rapporteurs ou des examinateurs.

L'impression des exemplaires destinés aux pré-rapporteurs et aux examinateurs est à la charge de l'Université, dès l'instant que le doctorant en fait la demande, dans le cadre de la procédure de dépôt.

La vie de l'ED 188

La revue Enquêtes

L'ED 188 dispose d'une revue électronique appelée *Enquêtes*, qui publie des articles rédigés par ses doctorants ou ses docteurs fraîchement diplômés. Cette revue est hébergée par le carnet hypothèses : ses articles au format PDF y sont librement consultables et téléchargeables.

La vocation première de la revue est de publier les actes de la journée d'étude annuelle des doctorants de l'école. Mais tout doctorant peut demander, à tout moment de sa thèse, la publication d'un article dans *Enquêtes*, à la seule condition que son directeur de recherches ait relu et validé cette contribution.

Les représentants des doctorants

Les doctorants ont des représentants, qui sont eux-mêmes des doctorants de l'ED 188, élus à bulletins secrets à l'occasion d'élections périodiques, sur des listes nominatives comportant alternativement un candidat de chaque sexe.

La première mission des représentants, en vertu des statuts même de l'ED 188, est de participer aux réunions du Conseil de l'École doctorale, qui délibère, sous la présidence du directeur, sur les affaires qui relèvent de l'École doctorale. Les représentants y portent la parole des doctorants et y prennent connaissance de toutes les informations relatives aux études doctorales.

Les autres missions des représentants, quoique informelles, ne sont pas moins importantes pour la vie de l'ED 188 :

* Ils sont consultés par la direction sur les questions relatives à la vie de l'École.
* Ils organisent, une fois par an, une journée d'étude, à laquelle sont prioritairement conviés les doctorants de l'École. Les actes de cette journée d'étude sont publiés dans la revue *Enquêtes*.
* Ils contribuent, de façon privilégiée, au travail éditorial de la revue *Enquêtes*.
* Ils s'efforcent, par leurs initiatives, de favoriser les échanges entre les doctorants de l'ED 188 et de faire vivre un esprit d'école.

Ils disposent d'une adresse électronique, à laquelle tout doctorant peut les joindre.

L'information

Les doctorants sont invités à se tenir régulièrement informés de la vie de l'école. Les trois moyens privilégiés pour le faire sont :

* la lecture des courriels collectifs adressés par le secrétariat de l'ED 188, qui portent notamment sur des aspects administratifs et alertent parfois les doctorants sur des questions cruciales de procédure ou de calendrier : les doctorants sont donc instamment priés de lire systématiquement ces messages, pour ne pas laisser passer des informations essentielles.

* la consultation du site internet de l'ED 188, qui a prioritairement vocation à diffuser les informations de nature administrative et à mettre en ligne les documents qui lui sont liés.

* la consultation du carnet hypothèses de l'ED 188, qui, outre la publication de la revue *Enquêtes*, met à disposition les positions de thèse de la plupart des docteurs de l'école ayant soutenu au cours des dernières années.

Annexe – Les soutenances de l'année 2022-2023

* Soutenances de thèse de doctorat

Date	Doctorant	Titre de la thèse [directeur(s) de la thèse]
23/11/22	Carole LAMOUREUX	*Le Tuyau de fonte mussipontain à la conquête du monde : Pont-à-Mousson et sa politique exportatrice (1856-1970)* [Dominique BARJOT]
23/11/22	Luc DEMARCONNAY	*Commander une force publique sous l'Occupation : la direction de la gendarmerie en France de 1940 à 1944* [Jean-Noël LUC, puis Arnaud-Dominique HOUTE]
26/11/22	Élisabeth MORTIER	*Les Territoires de l'eau en Palestine rurale : une histoire environnementale, sociale et politique durant la domination britannique (1917-1947)* [Catherine MAYEUR-JAOUEN]
26/11/22	Anna FORESTIER	*Défendre son territoire : milices et sociétés coloniales dans l'empire français (XVIIe-XVIIIe siècles)* [François-Joseph RUGGIU]
29/11/22	Emmanuelle HAIM	*Gabriel Hanotaux : un homme d'État, historien et académicien au service de la Nation française (1898-1944)* [Éric MENSION-RIGAU]
30/11/22	Carl TRÉMOUREUX	*La Première Guerre mondiale, l'artillerie et l'industrialisation de la guerre* [Dominique BARJOT / Olivier DARD]
02/12/22	Marion PHILIP	*La sexualité légitime comme privilège : masculinités parisiennes à l'époque moderne (1600-1750)* [François-Joseph RUGGIU / Sylvie STEINBERG (EHESS)]
02/12/22	Agathe COUDERC	*Sous le sceau du secret : les coopérations internationales des Chiffres britannique et français, militaires et navals pendant la Première Guerre mondiale* [Olivier FORCADE]
03/12/22	Frantz LAURENT	*Charles-Émile de Maupas (1818-1888) : étude d'une trajectoire administrative, politique et notabiliaire, des monarchies censitaires à la Troisième République* [Éric ANCEAU]
07/12/22	Abdelhamid DRIRA	*Albert de Biberstein Kazimirski (1808-1887) : fleuron de l'orientalisme franco-polonais* [Jacques-Olivier BOUDON]
09/12/22	Charlotte SORIA	*Le Premier Mai, lieu et temps de la fabrique sociale de la "Communauté du Peuple" nationale socialiste (1933-1939)* [Johann CHAPOUTOT]
09/12/22	Adrien ARACIL	*Histoire d'une liberté dans la France moderne : protestants, politique et monarchie (vers 1598 – vers 1629)* [Denis CROUZET]
09/12/22	Béatrice ROBIC	*"Where Are the Children?" : The Long Decline of Child Labour in England and Wales (1870-1914)* [Fabrice BENSIMON]
09/12/22	Maxime LAUNAY	*Une armée nouvelle ? La gauche et l'armée française (1968-1985) : antimilitarisme, libertés publiques et défense nationale* [Olivier DARD]
10/12/22	Julien WILMART	*Les deux compagnies de Mousquetaires du roi de France (1622-1815) : corps d'élite, confiance royale et service extraordinaire* [Lucien BÉLY / Sébastien DUBOIS (Université Saint-Louis – Bruxelles)]
15/12/22	Pascal SCHNEIDER	*Étude sociologique des membres du NSDAP dans les territoires annexés au IIIe Reich de 1938 à 1944 (Alsace, Moselle, Eupen-Malmédy, Sudètes)* [Johann CHAPOUTOT]

11/03/23	Cécile ALEXANDRE	*Tranmissions et cultures familiales : enquête sur la population de Charleville (1740-1890)* [Vincent GOURDON]
13/03/23	Simon CASTANIÉ	*Le Crédit et la Contrainte : l'emprisonnement pour dette à Paris dans la seconde moitié du XVIIIe Siècle* [Reynald ABAD / Simona CERUTTI (EHESS)]
04/04/23	Jacinthe de MONTIGNY	*La Perception du Canada dans l'opinion publique anglaise et française au midi du XVIIIe siècle* [François-Joseph RUGGIU / Laurent TURCOT (Université du Québec à Trois-Rivières)]
22/04/23	Michael JOALLAND	*Isaac Newton et le désenchanement du cosmos : de l'icinoclasme en philosophie naturelle au XVIIe siècle* [François-Joseph RUGGIU / Jean-Louis QUANTIN (EPHE)]
19/06/23	Stéphane FÜZESSÉRY	*L'expérience de la très grande ville : Berlin, 1860-1930* [Johann CHAPOUTOT]
22/06/23	Florian MELLINGER	*La Centralisation, les centralisateurs et la réforme de l'administration locale sous la Monarchie de Juillet* [Éric ANCEAU]
27/06/23	Juan Francisco CORREA HIGUERA	*Restaurer et réformer l'ordre dominicain en Colombie (1881-1949) : une histoire au croisement des imaginaires sociaux divers et des identités dominicaines plurielles* [Jacques-Olivier BOUDON / Jean-Louis SOULETIE (Institut Catholique de Paris)]
29/06/23	Nathan DAMBERGER PERES	*« La tendre mère » : la formation identitaire des Juifs du Liban ; le rôle de l'Alliance israélite universelle au XXe siècle (1943-1975)* [Jacques FRÉMEAUX, puis Catherine MAYEUR-JAOUEN]
03/07/23	Yun ZHAI	*La Compagnie française de tramways et d'éclairage électriques de Shangai. De la construction à l'exploitation : performances, stratégies et structures (1901-1961)* [Dominique BARJOT]
04/07/23	Chuberlin Léandre NDONG EMANE	*Le Pétrole de l'Afrique subsaharienne : un enjeu stratégique dans la genèse d'une industrie pétrolière publique française (1928-1977)* [Dominique BARJOT]
10/07/23	Xiaoxuan SHI	*L'Industrie lyonnaise de la soie et la Chine : réalités et limites de l'expansion commerciale des soyeux lyonnais (milieu du XIXe siècle à 1914)* [Dominique BARJOT / Jean-François KLEIN (Université de Bretagne Sud)]

* Soutenances d'habilitation à diriger des recherches

Date	Impétrant	Titre du dossier d'habilitation [garant de l'habilitation]
10/12/22	Thierry RENTET	*Réseaux et Histoire au siècle de la Renaissance* [Nicolas LE ROUX]
10/12/22	Jean LE BIHAN	*État et mobilité sociale au XIXe siècle* [Jean-Noël LUC]
05/07/23	Jean-Marie KOWALSKI	*Forger les armes de Neptune : marins et ingénieurs aux débuts de la Ve République* [Olivier FORCADE]